

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 avril dernier, le député de Jonquière déposait l'extrait d'une pétition signée par 1 623 personnes demandant le dépôt d'un projet de loi qui, lorsqu'il sera adopté, garantira notamment au personnel enseignant des universités le droit d'enseigner et de faire de la recherche à l'abri de toute contrainte doctrinale, le droit d'en diffuser et d'en publier les résultats et le droit de participer en toute liberté aux activités de la société civile.

La question de la liberté académique a été au cœur des réflexions et des consultations du Chantier sur l'université québécoise du futur. Ce chantier, dont les travaux de réflexion et de consultation ont été présidés par le scientifique en chef, M. Rémi Quirion, et dont le rapport final a été rendu public le 19 février 2021, a fait état de préoccupations relatives à la liberté académique.

Il en est notamment ressorti que la liberté académique demeure, pour tous les membres de la communauté universitaire, une condition nécessaire à l'accomplissement de la mission universitaire et à la capacité pour les établissements universitaires québécois de faire face aux nouveaux enjeux qui les interpellent.

... 2

Ainsi, pour faire suite à la recommandation portant sur la liberté académique contenue dans ce rapport, j'ai annoncé, le 23 mars dernier, la création du Comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique. Ce comité, présidé par M. Alexandre Cloutier, vice-recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones de l'Université du Québec à Chicoutimi, sera chargé de rédiger une proposition d'orientations gouvernementales sur la liberté académique et de déterminer le meilleur véhicule pour la reconnaître. Il soumettra également une proposition sur les mécanismes à mettre en place dans les universités afin d'appliquer les dispositions relatives à la liberté académique.

Je suis convaincue que les recommandations émises par ce comité nous permettront de mettre en place les mesures les plus appropriées afin de nous assurer que la liberté académique est reconnue et garantie aux membres de la communauté universitaire.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

La ministre,



Danielle McCann